

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 25/01/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la biosécurité					
2	LIBELLE DU POSTE : Vétérinaire en charge de la sécurité sanitaire des aliments					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 CENTRE DE TRAVAIL : 384	CODE POSTE : 1248 PROGRAMME R.H : 970 03				
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV- Tahiti -Pirae					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Exerce des fonctions d'encadrement supérieures, de contrôle et d'expertise. Participe à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la santé publique vétérinaire. Assure la surveillance de l'hygiène au stade de la production primaire et dans les établissements qui manipulent des denrées alimentaires, et de la qualité sanitaire de ces denrées alimentaires.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 4		4			
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule zoosanitaire					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Bureau avec ligne téléphonique sans restriction d'appel/réseau, ordinateur - Vêtements et petit équipement de travail - Indemnités kilométriques					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Heures de travail adaptées à l'activité de contrôle ; - Déplacements possibles dans les autres îles par avion ou par bateau pour effectuer des missions de contrôle ; - Assermentation nécessaire.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Participer à la définition des politiques publiques en matière de santé publique vétérinaire, dans le champ de la sécurité sanitaire des aliments, plans d'urgence en réponse aux crises sanitaires, schémas et programmes sanitaires ; - Contribuer à l'évolution de la réglementation dans les domaines de santé publique vétérinaire ; - Veiller à la bonne application des textes réglementaires existants dans les domaines de sa compétence ; - Instruire les demandes d'autorisation et d'agrément ; - Encadrer, animer et gérer les agents en charge des missions de sa responsabilité ; - Assurer les relations avec les usagers, professionnels, vétérinaires ; - Rédiger, éditer et diffuser les plans de surveillance ; - Piloter l'exécution des plans établis, - Rédiger des rapports annuels ; - Proposer des actions en lien avec l'ensemble des acteurs des filières contrôlées.					
14	ACTIVITES ANNEXES : - Contrôler de l'exercice de la profession vétérinaire ; - Participer à l'inspection de la pharmacie vétérinaire ; - Contrôler et certifier des denrées animales exportées (hors produits de la pêche et apicoles) ; - Contrôler de la production d'aliments pour animaux terrestres ; - Délivrer des avis dans le cadre des installations classées pour l'environnement.					

